



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le 09 du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 03 janvier 2018 affichée le 03 janvier 2018.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Chrystèle LECTEZ, M. Thierry FONTAINE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Stéphanie PLAISANT, Mme Corinne OBRY, Mme Lucette CATHELAIN, M. Frédéric GERARD, Monsieur Richard RISSO, Monsieur Philippe COQUEL, Monsieur Lionel DELSAUT, M. Jean-Luc CAPON

Absent représenté : Néant

Absent excusé : Néant

Absent : M. Patrick MACHUT

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chrystèle LECTEZ, 1^{ère} Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ



Le Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité après modification du nombre des présents.



1-Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'entretien des trottoirs

Un conseiller municipal souligne qu'en cas de rejet d'eau usés par les voisins, il n'est pas normal que sa propre responsabilité soit engagée en cas de gel et donc d'accident devant son habitation. Par suite, dans un souci de précision, le conseil municipal souhaite des changements sémantiques. Il est donc demandé à ce que soit modifié l'arrêté avant sa validation définitive.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Φ Prennent note de projet d'arrêté relatif à l'entretien des trottoirs et demandent à ce que le projet corrigé soit présenté à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil municipal.

2- Avis sur la convention de pérennisation de l'aire de retournement au stade avec la Société BORALEX

La Société BORALEX a transmis un projet comprenant deux rubriques :

1-Phase des travaux

Une location mensuelle est proposée du 1^{er} novembre 2017 au 30 novembre 2018 pour un montant de 500€.

2-Phase d'exploitation (durée 25ans)

- Une remise en état initial

- Une pérennisation de cette aire avec des travaux : rétablissement du fossé RD17, plantation d'un bosquet en demi-lune en bord ZI77, création d'une haie d'arbres fruitiers RD17, installation d'un portail. LA commune conserve la libre jouissance de l'aire et son entretien reste à sa charge. La Société BORALEX

propose le paiement en une fois pour ces 25ans d'exploitation à raison de 8.76€ le m2 pour un montant de 20.000€, soit environ 67€/mois.

Le Conseil municipal accepte la pérennisation de l'aire de retournement et souhaite que la somme soit portée à 100€/mois pour un montant de 30.000€.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à la pérennisation de l'aire de retournement.

Φ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec nouvelle négociation.

3- Projet de convention « fibres optiques » au profit de la SANEF

Il a été identifié que trois fourreaux sont utilisés par la SANEF. Il convient donc de procéder à la régularisation des quinze dernières années et de pousser à la convention jusqu'en 2031 (échéance de la concession accordée par l'Etat à la SANEF). La régularisation porte donc sur la période du 24 septembre 2003 à 0h au 23 septembre 2018 minuit. La nouvelle convention porte sur la période du 24 septembre 2018 à 0h au 31 décembre 2031 à minuit.

Il est proposé un forfait au kilomètre sur le chemin privé communal et non public puisque ce dernier n'est éligible à aucune rémunération.

Donc 80.50€ du kilomètre/an x 2.91km x 3fourreaux x 28.268ans = 15640€ en une seule fois.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable au projet de convention « fibres optiques » au profit de la SANEF.

Φ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4- Proposition des demandes de subventions pour les gros travaux 2018/2019

Il est précisé aux membres du Conseil municipal que les demandes de subventions sont une étape et non une ouverture de chantier.

1- La reconstruction des vestiaires

Le pré chiffrage porte le montant des travaux pour la reconstruction des vestiaires à 370.200€ TTC. Les demandes de subventions sont :

La DETR : 25% aide plafonnée à 500000€ mais travaux priorité 3.

Le FARDA : 25% avec plafond de 250000€.

La CCSA : travaux intercommunal plafonné à 30000€ (10%).

LA FAVA : montant de l'aide calculé à partir du plan de financement en fonction des autres aides.

BORALEX : mesures compensatoires de 150000€ mais initialement prévu pour la chapelle Notre Dame de Lourdes et l'installation de bancs en raison des clauses particulières qui exigent que ce pot d'accompagnement permette de limiter l'impact paysager des éoliennes. La rénovation de la place de la mairie et la reconstruction des vestiaires ne semblent donc pas entrer dans les conditions d'octroi.

Les membres émettent un avis favorable, à l'unanimité, à la rénovation des vestiaires et à l'instruction des différents dossiers de demandes d'aides.

Arrivée de Madame Lucette CATHELIN à 19h45

2-Place de la mairie

Un architecte a proposé de réaliser un projet d'étude de rénovation de la place pour un montant de 6000€. La mise en place de petits cailloux pour limiter les salissures de l'enrobé actuel est chiffré à 3000€. Le dossier est par conséquent en étude et sera de nouveau présenté aux membres du Conseil municipal.

3- Les voiries communales intra-muros

En raison de leur état, l'urgence est placée sur :

-La ruelle Cousinot pour un montant de 9530.32€

-La ruelle Trie pour un montant de 10.005.80€

-La rue Monaldi pour un montant de 9329.60€

Par la suite les rues qui nécessitent des travaux de rénovation sont :

-La rue des Lombards pour un montant de 11809€

-La rue d'Havrincourt pour un montant de 10584€

Les aides potentielles sont :

Le FARDA : 40% avec un maxi de 15000€ donc plafond de 37500€

Fond de concours de la CCSA : 10%

Les membres émettent un avis favorable, à l'unanimité, à la rénovation des voiries et à l'instruction des différents dossiers de demandes d'aides.

Arrivée de Madame Corinne OBRY à 20h

4-La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Les estimations du cabinet VERDI pour l'installation de 4 poteaux incendie se déclinent comme suit : 44.000€ et 4800€

Les aides potentielles sont :

Le FARDA : 500€ par poteau

Fond de concours par la CCSA : 10% de l'intégralité des travaux.

Les membres émettent un avis favorable, à l'unanimité, à l'installation de 4 poteaux incendie et à l'instruction des différents dossiers de demandes d'aides.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à la rénovation des vestiaires et à l'instruction des différents dossiers de demandes d'aides.

Φ Emet un avis favorable à la rénovation des voiries et à l'instruction des différents dossiers de demandes d'aides.

Φ Emet un avis favorable à l'installation de 4 poteaux incendie et à l'instruction des différents dossiers de demandes d'aides.

5-Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018

Le maintien de la semaine à 4.5 jours avec les TAP ou le retour de la semaine à 4 jours a été soumis au vote des parents d'élèves. Sans appel, ils souhaitent le retour de la semaine à 4 jours et la suppression des TAP. Le Conseil d'école partage cet avis et a également voté en ce sens. La commune suit donc cette volonté marquée.

Il est précisé qu'une commission périscolaire est mise en place par la CCSA qui souhaite mutualiser le périscolaire et récupérer la compétence. Cette décision sera mise au vote des membres du Conseil au moment opportun.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Chrystèle LECTEZ, après en avoir délibéré à la majorité, 10 votes pour, une abstention :

Φ Emet un avis favorable au retour de la semaine à 4 jours avec suppression des TAP à la rentrée 2018

9- Questions diverses

1-Prise de compétence GEMAPI et assainissement collectif par la CCSA

La CCSA abandonne la prise de compétence GEMAPI et de l'assainissement collectif par anticipation. LE SIESA continue donc de gérer ces compétences et les travaux rue d'Elboise, rue du Marché et rue des Péronne sont envisagés au second semestre 2018 en corrélation avec la DECI.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Φ Prennent note de l'abandon de la prise de compétence GEMAPI et de l'assainissement collectif par la CCSA.

2- Prêt du Crédit Agricole

Le prêt de 40.000€ contracté auprès du Crédit Agricole a été validé par la Préfecture et crédité sur les comptes de la commune. Pour mémoire son taux est fixé à 0.27% sur 60 mois soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Φ Prend note de la validation du prêt par la Préfecture et de son versement

3- Avis sur l'appel d'offre concernant le bois

Les membres du conseil souhaitent ouvrir l'appel d'offre, et ne plus le restreindre aux Culturimessins en raison de l'absence de manifestation d'intérêt au sein des habitants de la commune. Un nouveau prix planché est fixé à 130€.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable au nouvel appel d'offre au plus offrant avec un prix plancher de 130€

4- Avis sur la demande d'un habitant concernant l'éclairage public

Un Culturimessin a interpellé la commune date du 12 décembre 2017 concernant le manque d'éclairage public avenue du Prince. Les membres du Conseil rappellent qu'une étude avait été menée sur l'état de l'éclairage des rues de la commune et que ladite rue n'avait pas été mentionnée comme nécessitant des travaux en ce sens. Par la suite, lors des travaux d'éclairage public, aucune remarque n'a été faite quant au manque d'éclairage de ladite rue.

Par conséquent, le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Chrystèle LECTEZ, après en avoir délibéré, à la majorité, 9 contre, 3 abstentions :

Φ Emet un avis défavorable à la demande d'un Culturimessin relative à la mise en place de l'éclairage public rue du Prince.

5- Avis sur le devis de la taille des haies du stade/chemin d'Equancourt

Un devis a été proposé concernant la taille des haies du Stade/chemin d'Equancourt pour un montant de 650€TTC nécessitant l'aide des agents municipaux pour le broyage et le déblayage. Les membres du Conseil souhaitent étudier la possibilité de tailler les haies à une hauteur de 2 mètres.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable au devis concernant la taille des haies du Stade/chemin d'Equancourt

Φ Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis

6- Ratio promus-promouvables

Dans le cadre des avancements de grade, il est proposé aux membres du Conseil municipal de retenir les ratios promus-promouvables suivant :

Grade	Avancement possible	Ratio
Rédacteur		
Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique		
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	100%

Il est rappelé aux membres que :

- l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement
- que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
- qu'une délibération définitive sera prise lorsque l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion aura été émis

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Emmanuelle LEPAGE, secrétaire de Mairie, après avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable au ratio promus-promouvables proposé

7-Stage décideur certiphyto

Il apparait nécessaire de procéder à l'inscription d'un agent de la commune au stage décideur certiphyto. Le lycée agricole de Tilloy les Moflaines propose de dispenser ladite formation sur 14 heures pour un montant total de 210€.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à l'inscription d'un agent de la commune au stage certiphyto pour un montant de 210€

Φ Autorise Monsieur le Maire a signer ladite convention de stage

8- La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, **le 20 février 2018 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Chrystèle LECTEZ
Secrétaire de Séance

Michel LALISSE
Maire de Metz en Couture